

L'African Centre for Biodiversity

22 septembre 2025



Fondé en 2003 à Johannesburg, l'African Centre for Biodiversity (ACB) est une organisation non gouvernementale (ONG) engagée en faveur de la souveraineté des systèmes alimentaires africains. Cette organisation, soutenue financièrement par plusieurs fondations privées philanthropiques à travers le monde, repose sur une équipe de 7 personnes à temps plein et dispose d'un conseil d'administration de 6 personnes. Ses travaux de recherche, d'analyse et de plaidoyer concernent trois domaines : les biotechnologies, les systèmes semenciers et la biodiversité. L'objectif est d'éclairer le débat public et d'orienter les politiques afin de limiter l'influence grandissante des multinationales agroalimentaires en Afrique du Sud.

Dans [son rapport d'activité](#) publié en juillet 2025, l'ACB revient sur une décision historique de la Cour suprême d'appel (CSA), une des plus hautes juridictions d'Afrique du Sud pour les affaires civiles et pénales, qui, après huit années de procédure à l'encontre de Bayer, a annulé l'autorisation de mise sur le marché du maïs génétiquement modifié MON87460 résistant à la sécheresse. Cette décision constitue un précédent juridique en Afrique, sur les processus d'évaluation des organismes génétiquement modifiés.

Par ailleurs, une note d'information, publiée fin 2024 dans le cadre des travaux de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, met en lumière les défis émergents posés par le recours croissant à l'intelligence artificielle, pour concevoir de nouveaux systèmes et fonctions biologiques, dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation ([voir un précédent billet](#)).

Pour sensibiliser l'opinion publique sur les risques environnementaux et sanitaires liés à certains pesticides, mais aussi pour infléchir la réglementation en vigueur en Afrique du Sud, l'ACB a participé, aux côtés d'autres ONG, au lancement de l'initiative *South African People's Tribunal on Agro-Toxins* (SAPToA). Ce tribunal citoyen, organisé sur deux jours en mars 2025, visait à dénoncer les dangers des pesticides, à travers des témoignages de victimes et des interventions d'experts ([en ligne](#)). De plus, en juillet 2025, l'ACB a publié [une note d'information](#) sur les produits phytosanitaires utilisés en Afrique du Sud. Parmi les 194 pesticides « hautement dangereux » (HHP), selon une classification de la FAO et de l'OMS, mais autorisés en Afrique du Sud, 116 sont interdits au sein de l'Union européenne. Les auteurs notent cependant que le renforcement de la réglementation européenne a

conduit les grandes exploitations exportatrices sud-africaines à éliminer progressivement ces HHP, afin de conserver leur accès au marché européen. En parallèle de cette publication, [une base de données](#) disponible en ligne analyse plus d'une centaine d'articles scientifiques et de rapports, produits au cours des vingt dernières années, sur les effets de l'exposition aux pesticides en Afrique du Sud.

Jérôme Lerbourg, Centre d'études et de prospective

Source : [African Centre for Biodiversity](#)